



CFPPA

13 rue des Mesnils
57530 Courcelles-Chaussy



www.campus-courcelles.fr



03 87 64 00 17



cfppa.metz@educagri.fr

www.jpo-courcelles.net



Certificat d'aptitude professionnelle agricole

JARDINIER PAYSAGISTE



CONTINUE

PAYSAGE

CAPa JP

Nature : formation diplômante

Niveau : 3

Durée : 9 mois (1280 heures) - de septembre à juin*

**Durée et entrée dans la formation modulables en fonction du niveau initial de compétence du candidat*

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme procède à la réalisation et à l'entretien des jardins ou des espaces verts à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

Il connaît précisément les végétaux et leur physiologie et peut assurer la maintenance des matériels utilisés.

Les activités de l'ouvrier qualifié en travaux paysagers se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Être demandeur d'emploi ou salarié en reconversion professionnelle
- ✓ Satisfaire à un entretien et/ou à des tests de positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

Unités capitalisables générales

- ✓ UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- ✓ UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- ✓ UCG 3 : Interagir avec son environnement social

Unités capitalisables professionnelles

- ✓ UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- ✓ UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- ✓ UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

Unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi*

- ✓ UCARE 1 : Travaux d'arboriculture fruitière
- ✓ UCARE 2 : Gestion des milieux naturels

**Une UCARE au choix parmi celles proposées*

RYTHME DE LA FORMATION

Centre de formation	26 semaines (930 heures) 1 semaine de congés payés
Milieu professionnel	10 semaines (350 heures)

Plus d'infos sur le calendrier de l'alternance en contactant le centre de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite du contrôle continu des 7 unités capitalisables (UC). Le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour valider l'ensemble des unités.

Chaque UC peut être acquise de manière indépendante et donner lieu à la délivrance d'une attestation de compétences par le centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Arboretum
- ✓ Ateliers (espaces verts, agroéquipement, soudure...)
- ✓ Laboratoires (physique-chimie, biologie)
- ✓ Centre de documentation et d'information
- ✓ Centre de ressources
- ✓ Salles informatiques
- ✓ Mises en situation professionnelle, chantiers extérieurs, sorties/voyages pédagogiques
- ✓ Interventions de professionnels

LES + DE LA FORMATION



- ✓ Individualisation du parcours de formation selon le profil du candidat
- ✓ Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute
- ✓ Initiation à la conduite d'engins et possibilité de passage du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)
- ✓ Préparation du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques
- ✓ Préparation et passage du certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)
- ✓ Séances de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)



INFORMATION & INSCRIPTION

Responsables de la formation

Sonia HORNEBECK

Mél : sonia.hornebeck@educagri.fr

Émile BOTTER

Mél : emile.botter@educagri.fr

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Référente santé, vie sociale et handicap

Marine CADDEO

Mél : marine.caddeo@educagri.fr

Formez-vous aux métiers
du vivant !



CHIFFRES CLÉS*



Réussite aux examens

92 %

Insertion professionnelle à 6 mois

100 %

Satisfaction des apprenants



COÛT DE LA FORMATION

Accédez aux Conditions Générales de Vente et aux tarifs sur notre site internet.

FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Selon la situation du stagiaire (compte personnel de formation, compte personnel d'activité, plan de développement de compétences...).

Pour les demandeurs d'emploi, les frais pédagogiques sont intégralement pris en charge par la Région Grand Est.

Plus d'infos sur le coût ainsi que les possibilités de financement et de rémunération en contactant le centre de formation.

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

- Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels/du paysage
- Agent d'entretien des parcs et jardins
- Jardinier paysagiste/des espaces verts
- Aide-jardinier
- Manœuvre des espaces verts

L'ouvrier qualifié en travaux paysagers peut exercer son activité dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public.

Il peut aussi être employé dans un organisme d'insertion ou, plus rarement, dans une entreprise horticole, de travaux forestiers, des territoires ruraux ou encore de travaux agricoles.

POURSUITES DE FORMATION

Le CAPa JP débouche sur la vie active mais il est possible de continuer à se former en préparant un baccalauréat professionnel, un brevet professionnel (BP) ou un certificat de spécialisation (CS) du secteur du paysage.

Poursuites de formations proposées à Courcelles-Chaussy :

- Bac pro Aménagements Paysagers ●●
- BP Aménagements Paysagers ●

Voies de formation : ● scolaire ● apprentissage ● continue

RNCP 38386 (enregistré au JO/BO le 09/07/2015)
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire

Mis à jour le 08 avril 2024



Fonds Social Européen

*Données 2023 (plus de détails sur <https://campus-courcelles.fr/campus-courcelles-chaussy/engagements/sources-et-methodes-de-calcul>)